

On s'abonne à Lyon, chez:
 THEODORE PITRAT, Libraire,
 rue du Pérat;
 V. BARREAU, rue S. t. Dominique;
 LUSY, Libraire, rue Lafont, n^o 20;
 Et chez tous les Directeurs de
 Poste.

Echo de L'Univers,

Journal

L'Echo de l'Univers parait
 Les Mardi, Vendredi et Di-
 manche.

PRIX;
 Trois Mois, 7 fr.
 Six Mois, 13
 Un An, 24
 1 fr. de plus, par trimestre
 pour l'Étranger.

De Littérature, Arts et Sciences, et de Commerce;

Par une Société de Gens de lettres.

La Vérité a besoin d'Echo.



LYON, 18 Juillet 1826.

Une ordonnance du Roi, du 30 novembre dernier, autorise la vente en détail de plusieurs masses de terrains vagues, appartenant aux hospices, dans la plaine des Brotteaux. Une partie est mise en adjudication. Il est étonnant que la commission des hôpitaux ait attendu un moment de pénurie et de stagnation pour opérer ces aliénations, qui auraient présenté une foule d'éléments de richesses et de succès, il y a deux ans. Il vaut mieux tard que jamais; mais peut-être l'instant est-il peu favorable: on eût agi sagement en ajournant cette opération à quelques mois.

— M. de Stael et sa femme.

— En quittant Lyon, S. A. R. le duc d'Orléans a traversé une partie du département de l'Ain, et s'est rendu directement par Nantua au château de Coppet, d'où elle partira pour Chambéri. Nos lecteurs connaissent par la lettre de M. de Stael, que nous avons insérée, les détails de l'incendie récent de la belle ferme de Coppet.

— Une nouvelle ville datera de l'Administration de M. de Lacroix-Laval. Ce magistrat fait un appel à l'industrie extérieure, aux propriétaires des grands établissemens, et leur offre avec la facilité et l'étendue des concessions, de vastes terrains dans la presqu'île Ferrache, dont la position est unique en ce genre, et dont le plan de distribution est déjà arrêté. MM. Seguin frères, de grands manufacturiers, des capitalistes, ont donné l'impulsion qu'un

habile administrateur saura faire tourner au profit des habitans. Le programme de la Mairie, relativement à ces terrains, a été affiché dimanche.

— Un particulier, le seul d'entre les nombreux locataires du Grand-Théâtre qui n'eût pas traité amiablement avec la Mairie pour l'indemnité de non-jouissance qu'il avait à répéter, après avoir donné l'exemple d'une opiniâtreté sans égale à rester sous l'amas de ruines qui l'environnait de toutes parts et qui menaçait même sa sûreté personnelle, s'est enfin décidé à évacuer une place qui n'était plus tenable: comme ces braves qui, lorsqu'ils ont vaillamment et longuement défendu un poste, cédant enfin au nombre et à la force, mais ne voulant pas donner à des yeux ennemis la satisfaction de les voir bréquer, choisissent l'obscurité de la nuit pour opérer leur retraite; de même l'intrépide locataire dont nous parlons a plié bagage, en silence, dans la nuit du 13 au 14 de ce mois. Le matin, la fermeture des portes de son magasin attestait seule aux passans sa disparition.

— Le Conseil général du département du Rhône ouvrira sa session le 17 août prochain, et la terminera le 31 du même mois.

— Tout annonce que le rôle de la session des assises, qui s'ouvrira le 1. er août, sera chargé de causes assez graves et nombreuses, indépendamment de celle de Villefranche, dont les journaux se sont entretenus à plusieurs reprises.

— Un moulin amarré près de la chapelle de St Clair a failli s'engloutir dans le fleuve. Une voie d'eau s'étant manifestée, de prompts secours ont permis de sauver l'usine après un travail opiniâtre de plusieurs heures.

— Nous avons annoncé que l'Académie, sur les conclusions de M^e Guerre, avocat, avait décrété de nullité l'organisation provisoire, par la Mairie, de l'institution de la *Martinière*. La Mairie, de son côté, répond à l'Académie par la publication du procès-verbal imprimé de l'installation du nouvel établissement. Ce procès-verbal, qui vient d'être répandu en assez grand nombre, ne contient rien qui ait directement rapport à la question préjudicielle élevée par la docte compagnie; mais on n'y remarque pas sans surprise que l'Académie, qui, par l'organe de son rapporteur et des journaux, a entrete nu le public de ses prétentions, n'ait pas jugé à propos de prendre l'initiative lors de l'installation dont l'Administration a signé le procès-verbal. On s'étonne que son président et son secrétaire perpétuel, ses légitimes représentans, aient assisté en leur qualité à cette cérémonie; qu'ils y aient siégé au bureau, près de M. le Maire; et qu'ainsi, au lieu de protester, par leur absence, contre un ordre de choses que déjà leur corps désapprouvait sans doute, ils aient, pour ainsi dire, donné aux yeux d'une nombreuse assemblée une ratification tacite à l'acte solennel dont ils étaient les témoins.

— Un artiste de village demandait

aux passans s'ils voulaient boire, écrire, faire ferrer leurs chevaux, ou se faire la barbe. Il était à la fois cabaretier, écrivain public, maréchal-ferrant et barbier. Nous avons lu l'enseigne d'un cumulaud de la même force, près de la boucherie, grande rue de l'Hôpital. Cet homme à talens exerce le triple emploi d'officier de santé, d'herboriste et de perruquier. *Nouvel Atlas*, quel poids énorme repose sur cet honnête guérisseur!

ALBUM LYONNAIS.

Après quelques instans d'hésitation, le pamphlet qu'on nous avait promis est arrivé: c'est la *Biographie des hommes de lettres lyonnais*. Elle comprend, dit-on, près de cinq cents individus: magistrats, avocats, avoués, négocians, académiciens, membres de sociétés littéraires ou savantes, auteurs faux ou vrais des plus minces couplets, chacun reçoit sa part d'injures dans ce recueil dégoûtant de personnalités; les vices physiques ne sont pas même à l'abri du sarcasme. Quels sont les coupables auteurs de cet acte de cynisme? On nomme plusieurs individus dont l'état d'abjection n'est que trop connu. Nous plaignons sincèrement un jeune homme, membre honorable du barreau, d'être soupçonné d'avoir fourni les matériaux de la plupart des articles. Son caractère apparent, ses principes personnels ou héréditaires contrastent trop avec le but et les moyens employés par les écrivains auxquels on doit cette détestable production, pour qu'il soit possible de le croire leur complice sans brouiller toutes les idées reçues. Il se pourrait aussi qu'on eût ainsi jeté son nom en avant avec perfidie, pour détourner l'attention et donner le change à la curiosité publique. Il nous faudrait des preuves de la dernière évidence, pour ranger, à regret, le jeune légiste dont, nous parlons, dans la catégorie des tartuffes et des baziles littéraires. Nous l'engageons, dans son intérêt, à désavouer publiquement sa prétendue coopération à cet œuvre de scandale, dont les auteurs auront probablement peut-être besoin de son secours à la police correctionnelle.

— Il ne négligera rien pour justifier

la bienveillance dont les Lyonnais lui ont donné des preuves jusqu'à ce jour: ces mots se lisaient dimanche au bas d'une affiche répandue avec profusion. Qui s'exprime ainsi, dira-t-on? Est-ce un administrateur? Non, c'est tout simplement un individu dont les fusées se sont élevées beaucoup plus haut que la gloire des plus grands hommes; c'est l'artificier Arban qui annonce, dans un pompeux prospectus, l'ouverture des nouveaux bains de Perrache; dont il est propriétaire.

— Le *Journal du Roi de Suède* nous apprend, dans son dernier numéro, qu'il compte parmi ses amis l'ambassadeur de l'empereur du Brésil près une cour du nord. Il doit à l'amitié qui l'unit au poète Massas l'avantage de nous donner quelques fragmens de deux poèmes inédits. Nous prenons la liberté de dénoncer au public le rare bonheur de notre confrère. Cette dénonciation n'aura rien, nous l'espérons, qui puisse accroître son courroux contre notre Feuille.

— En lisant l'ordonnance du maire de Toulouse sur la fermeture des maisons de jeu, nous nous sommes rappelés que M. Fay-de-Sathonay, ancien maire de Lyon, eut le bonheur de signaler l'aurore de son administration réparatrice, en ordonnant, dans nos murs, la clôture de ces antres d'infamie. Il faut donc que des magistrats municipaux de la province donnent à nos autorités supérieures un exemple de fermeté, ou plutôt de justice, que leur cœur devrait leur inspirer. Les établissemens thermaux, où l'on va retrouver la santé, nous fournissent à chaque pas le moyen d'y perdre notre fortune; des jeux y sont publiquement tenus. A Paris, les filets de St.-Cloud recueillent tous les jours les victimes infortunées de la fureur du jeu. Toulouse, au moins, l'une des capitales du midi, s'est garantie de ce fléau, lèpre honteuse de la civilisation, opprobre ineffaçable de nos hommes d'état, qui mettent en pratique cet axiome d'un empereur romain: *L'argent ne sent jamais mauvais.*

— Il faut s'entendre. Le *Journal du Commerce* a répété souvent que la

Gazette universelle était à la solde des jésuites; dimanche dernier il assurait qu'elle sacrifie son argent pour se soutenir. Dans le même article, le journal littéraire mendie un mot d'éloge au *Constitutionnel*, qu'il appelle la première feuille de la capitale. Que diront les doctrinaires des *Débats*!

— Nos libraires entassent volume sur volume, à 25, 30 et 60 cent. C'est la bibliothèque populaire, religieuse et monarchique, à la façon des gens de parti. On n'y voit que résumés, histoires de jésuites, biographies, etc. C'est l'arsenal de la bonne et saine littérature... de la révolution.

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

La Cour de Sardaigne a dû arriver hier à Chambéri, où l'on célébrera, dit-on, pendant le séjour de la famille de S. A. R. le duc d'Orléans, les fiançailles d'une des filles de ce Prince, née en 1812, avec l'héritier présomptif de la couronne des Deux-Siciles. Chambéri est encombré de curieux venus de toutes les parties de la Savoie.

— Pendant le séjour de Mad. la Dauphine à Vichy, on a inauguré en sa présence, et dans une fête suivie d'un bal brillant, la galerie de l'établissement thermal à laquelle on a donné le nom de *Galerie Marie-Thérèse*.

— M. de Châteaubriant a visité Genève, mais s'y est peu arrêté; il est sur le point de rentrer en France. M. Casimir Delavigne et son frère étaient de retour à Genève, le 2 juillet, de leur voyage aux glaciers du Mont-Blanc. L'épouse de lord Cochrane, arrivée à Genève, a loué une maison de campagne à quelques minutes de la ville, pour y passer la belle saison.

— Le garçon-boucher, Duchemin, qui a sauvé, au péril de sa vie, les jours de l'abbé de Loewenbruck, et le sieur Fagot, qui l'a recueilli dans sa maison, ont assisté, dans une église de Rouen, à une messe solennelle pour demander au Ciel la conservation des jours du pieux et savant missionnaire, qu'ils ont protégé contre les fureurs d'une populace soudoyée.

— Cinq jours après le décès de M. Bellart, un successeur lui était déjà donné. Mort le 8 juillet, il a été remplacé, le 12, par M. Jacquinet-Pampelune. Les fonctions de ce dernier, qui était procureur du Roi près le Tribunal de la Seine, seront remplies par M. de Belleyme, vice-président au même Tribunal. Cette dernière nomination vaudra un tour d'avancement pour un des juges qui sera appelé à exercer la vice-présidence à la place de M. de Belleyme.

— Les examens, pour l'admission à l'École polytechnique, commenceront à Paris le 1.er août prochain.

— Le camp de Jalès a obtenu une certaine célébrité parmi les événemens qui ont signalé nos troubles civils. Un monument doit s'élever à Tournon, chef-lieu du département de l'Ardèche, pour en transmettre le souvenir à la postérité.

— On nous écrit de Chambéri :

C'est après demain que nous aurons le bonheur de jouir, dans cette ville, de la présence de nos augustes et bien-aimés Souverains. Sensiblement touchés de l'attention paternelle de S. M., qui ne veut cette fois d'autre récompense que celle qui lui est faite dans les lieux qu'elle a déjà visités, les habitans de ce duché ne pourront que difficilement se refuser à la libre manifestation des sentimens d'amour et de cette vive allégresse que l'arrivée de nos princes ne manquera jamais de répandre parmi eux. Si leur profond respect pour la volonté souveraine de notre Monarque leur impose la privation de quelques témoignages extérieurs de leur joie et de leur attachement, il n'y aura du moins aucune différence dans les mouvemens de leurs cœurs, qui seront toujours les mêmes et toujours dévoués sans bornes à l'illustre dynastie dont notre Prince actuel rappelle toutes les vertus, toutes les nobles qualités et tous les bienfaits.

— L'Archevêque de Chambéri et les autres Evêques des diocèses de la Savoie ont publié les Lettres apostoliques de S. S. Léon XII, qui condamnent les sociétés secrètes ; elles sont

accompagnées d'un Mandement adressé au Clergé et aux fidèles de leurs diocèses à cette occasion. Nous avons également sous les yeux la Lettre pastorale donnée à ce sujet par l'Evêque de Pignerol. Ces Prélats sont entrés, sur cette matière, dans tous les développemens les plus propres à convaincre les hommes sensés et de bonne foi du danger dont les ennemis de l'autel et des trônes menacent l'ordre social, et à les garantir des pièges que l'esprit de révolte et d'impiété dresse de toutes parts pour accroître le nombre des complices et des victimes de leurs funestes complots.

— Un legs de douze mille francs vient d'être fait par une seule personne aux hôpitaux de Paris.

— L'archevêque de Bordeaux paraissait rétabli des suites de son douloureux accident ; il a éprouvé une rechute qui l'a conduit au tombeau ; il est mort le 11 juillet. Ce prélat atteignait sa quatre-vingt-dixième année, le 7 août prochain.

— MM. Guiraud et Brifaut, membres nouvellement élus par l'Académie française, doivent être reçus aujourd'hui, 18 juillet, en séance publique.

— On démolit à Valence une partie des bâtimens de l'Hôtel-de-Ville, où se trouve une tour couverte en fer blanc. Ce sont les entrepreneurs de la salle de spectacle qui sont chargés de cette démolition.

— On a découvert dans les fouilles de Pompéïa une statue équestre de Néron, et une en marbre de Cicéron.

— Un violent orage a éclaté, le 9 juillet, sur la ville de Turin, peu après midi. La pluie tombait en telle abondance, qu'en moins d'un quart d'heure toutes les rues et les places ont été inondées. Une grêle terrible, qui a duré 17 minutes, a blanchi tous les terrains qui n'étaient pas submergés. On espère que cette grêle ne se sera guère étendue et n'aura causé que peu de dommages.

— Le 18 juin, on a ressenti à Potenza, dans la Basilicate, une secousse de tremblement de terre d'environ 10 secondes, semblable à celle du 4, qui n'a causé aucun dommage.

— Le 29 du même mois, le thermomètre, à Naples, n'était sur le midi qu'à 19 degrés. Le 19, les montagnes de l'Abbruzze ultérieure étaient couvertes de neige, comme au cœur de l'hiver.

— Plusieurs communes de la Corse ont été dépouillées, dans la révolution, de leurs registres d'actes civils. Cet enlèvement est un délit très-grave, et l'on est instruit que la plupart des spoliateurs ont conservé intacts ces dépôts importants pour la fortune et l'existence d'une foule d'individus ; mais il paraît que la crainte d'éprouver de rigoureux châtimens a retenu jusqu'ici les dépositaires. L'évêque d'Ajaccio, de concert avec les autorités civiles, s'est empressé de promettre, au nom de ces dernières, à ceux qui se sont rendus coupables de ces dilapidations, le pardon le plus complet de leur faute, s'il apportent à l'instant les registres enlevés aux curés de leurs paroisses, qui les transmettront aux officiers de l'état civil.

— La force militaire la plus importante ne saurait contenir les mutins dans les villes manufacturières de l'Angleterre. C'est sur leurs métiers qu'ils brisent, leurs manufactures qu'ils incendient, que ces misérables se vengent du malaise général que fait éprouver la stagnation commerciale. Le gouvernement anglais a été obligé de diriger de nouvelles forces sur les lieux menacés.

— Un trésor de 80 millions est enfoui dans un endroit de la ville de Rome qu'un Français prétend connaître parfaitement. Il se rend sur les lieux pour commencer ses recherches.

— La Cour royale de Paris a consacré le système de défense de M. Berville, avocat de Mac-Grégor. Après une longue délibération, et des débats prolongés pendant plusieurs heures, elle a confirmé le jugement de la Police correctionnelle qui avait renvoyé absous cet individu, et a réduit à 13 mois l'emprisonnement de deux ans prononcé contre un agent d'affaires, le nommé Lehuby, convaincu d'escroquerie, et dont Grégor était prévenu d'être le complice.

— *Petite Biographie des Dames de la Cour* : tel est le titre d'une brochure à 50 cent. qu'on vient encore de saisir. On pourrait faire au hasard, sans craindre de se tromper, le même honneur aux cinq sixièmes de ces recueils, qui présentent un brillant avantage pour le parti des brouillons, celui de mettre le poison au rabais.

VARIÉTÉS.

Le début d'un cordonnier, sur la scène narseillaise, a fourni au rédacteur du *Journal de la Méditerranée* le sujet des réflexions suivantes : Un amateur de cette ville, cordonnier de profession, s'est lancé, dimanche 9 juillet, au Théâtre-Français, sur la scène publique. Il a mesuré ses forces et s'est dit : Tu peux jouer le rôle de Saint-Alme de l'Abbé de l'Épée. Le parterre voire même les loges, n'ont pas usé à son égard de formes très-polies. On a ri de son jeu embarrassé, de sa prononciation tant soit peu vicieuse. Une voix amie lui a crié : *Savetier, fais ton métier*. Cet avis devrait bien n'être pas perdu, et retenir dans les ateliers un essaim de jeunes évaporés qui, pour avoir la facilité de retenir quelques vers ou quelques pages de prose, se croient appelés à devenir les interprètes de Molière et de Corneille. Ils peuvent être honnêtes ouvriers, et ne seront jamais que de méchants histrions. Au demeurant, on voit tant de médiocrités sur nos théâtres, qu'il n'est pas étonnant que tant de personnes se croient aptes à devenir un Fleury, un Molé. Je connais plusieurs acteurs qui se croient des prodiges, et qui parlent de couper la gorge à tout critique qui ne les reconnaîtra pas pour tels; qui, au moyen de menaces croient pouvoir se soustraire aux investigations du public et des gens de lettres, et avoir les honneurs de leur profession sans en avoir les charges. On peut censurer les actes des ministres sans encourir aucun danger, sans être exposé aux chances du pugilat, mais non censurer ceux des comédiens de province sans être obligé d'avoir la lance en arrêt.

— M. de Montlosier, qui a découvert

la grande conspiration des prêtres contre la religion et des royalistes contre le Roi, se plaint des avocats de Paris auxquels il avait adressé son trop fameux mémoire à consulter. Il assure qu'ils n'ont pu lui donner aucune solution. L'auteur devait s'y attendre. Quand on ne se comprend pas soi-même, il est difficile d'être intelligible pour les autres; quand on est dans le faux, comment mettre les autres sur la route du vrai et du raisonnable.

Toutefois cet ouvrage de parti a atteint le but de son auteur : il s'est vendu, ou plutôt il s'est enlevé; il a échauffé les esprits et accredité les sujets de calomnie à la mode. Que d'écrits de succès!

— Nous avons dernièrement analysé le rapport de la société de médecine de Lyon, sur la maison orthopédique du docteur Jal. *L'Hygie* publie sur cette partie de l'art de guérir une suite d'articles dont voici la conclusion, qui paraît différer de l'avis des médecins lyonnais. Nous leur soumettons humblement la difficulté. Si l'on nous demande, dit *L'Hygie*, quels sont les progrès qu'a faits récemment l'Orthopédie, nous dirons : 1° que la méthode de traiter les pieds-bots imaginée par Venel, a été singulièrement perfectionnée par M. d'Ivernois; 2° que ce dernier a inventé, en outre, une machine des plus ingénieuses pour suppléer à l'action des muscles fléchisseurs, machine qui rend la faculté de marcher sans appui à tous les individus affectés de pieds-bots équinés avec paralysie des muscles fléchisseurs du pied; 3° que le même chirurgien est également l'auteur d'un appareil aussi simple qu'efficace pour combattre les rétractions des muscles de la jambe sur la cuisse, sans enkylose; 4° que les lits dits *mécaniques* pour le traitement de courbures de la colonne vertébrale ne sont qu'une imitation de ceux qu'avait inventés Venel; 5° que ces lits, quelle qu'en soit la forme, n'ont qu'un même but, celui d'opérer l'extension de l'épine, et par suite son redressement.

Quant aux résultats obtenus par l'usage de ces lits, ils ne sont pas en-

core bien constatés; aucun exemple authentique de guérison n'a été publié jusqu'à ce jour, quoique les traitements de cette nature aient été nombreux. Nous les croyons seulement propres à faire disparaître de très-légères difformités chez de jeunes sujets qui n'ont pas dépassé l'âge de la puberté et celui de l'accroissement, et qui se trouvent dans certaines conditions encore mal déterminées. Nous pensons, en outre, que l'emploi de ces lits peut, dans un âge beaucoup plus avancé, s'opposer aux progrès de toutes les déviations de la taille capables d'altérer la santé en déformant la poitrine; mais alors il n'est besoin que d'une faible extension non élastique.

PRIX DES GRAINS.

Marché de Lyon du 10 au 17 Juillet 1826.

Le double-Boisseau.

Froment beau.	4	30
Id. moyen	4	15
Id. moindre.	4	5
Seigle beau.	2	65
Id. moindre.	2	59
Orge belle.	2	15
Id. moindre.	1	95
Mais.		
Blé noir.	1	95
Avoine.	2	5
Pommes de terre rouges.		
Id. blanches.		

BOURSE DE PARIS.

COURS AUTHENTIQUE, 15 Juillet.

Cinq pour cent consolidés. Jonissance du 22 Mars 1826. — 99 f. 35 c. 40 c.
 Quatre 1/2 p. 0/0 J. du 22 Mars,
 Trois pour cent, 65 f. 85 c.
 Annuités à 4 p. 0/0 J. du 22 Déc.,
 Action de la banque, 2000 fr.
 Obl. de la Ville Paris, J. de Avril,
 Rente de Naples, 72 fr. 50 c.
 Rente d'Espagne,
 Emprunt royal d'Espagne, 1823. Jouis. de Janvier 1826. — 46.
 Emprunt d'Haïti, 690

THÉÂTRE.

Le Commissaire du bal, ou les Culottes et les Pantalons. — L'Auvergnate ou la principale Locataire. — Les Frères de lait. — Les Mémoires d'un colonel, ou le Mentor de la jeunesse.